



Annuler une vente et demander le remboursement!

Par **wallilou**, le **07/02/2011** à **08:30**

Bonjour,

Nous avons acheté deux fauteuils électriques, dans un magasin en fin d'année, nous avons constaté après la livraison, qu'il étaient abîmés, et que l'un deux avait un défaut technique!

Pouvons nous faire annuler la vente et demander le remboursement, nous trouvons qu'ils ne prennent pas ce problème avec beaucoup de considération, nous avons déclaré le problème début janvier, et la société mandatée par le fabricant n'est toujours pas passée expertiser les fauteuils!

Merci d'avance pour vos réponses!